

SECUROFEU

37/39, rue de Neuilly - B.P. 121 - 92582 CLICHY-Cedex - Tél. 01 47 56 30 80 - Fax. 01 47 37 06 20

LETTRE D'INFORMATIONS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES PRODUITS DE SECURITE AU FEU

Sommaire :

En ce début d'année, le Président, M. Alain Pansu et les Membres du Conseil d'Administration vous présentent leurs vœux de bonne année 2007.

Ils désirent également vous informer sur :

-le déroulement du salon Equip'Hôtel

-les changements qui vont intervenir dans la structure de votre Chambre Syndicale

-les évolutions réglementaires.

Le Président M. Alain Pansu et les membres du Conseil d'Administration souhaitent vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2007.

Il est possible que l'activité électorale qui aura lieu en 2007 retardera encore la publication de certains textes de sécurité mais l'évolution de la société impose de plus en plus aux entreprises d'être de plus en plus responsables vis-à-vis des risques ambiants ; et le feu est un risque identifié pour les textiles de décoration. Nous souhaitons donc que cette année vous soit favorable au niveau économique mais également pour vous-même et vos collaborateurs.

Salon Equip'hôtel

Votre Chambre Syndicale a décidé de profiter du salon Equip'hôtel pour promouvoir son action et ses marques Nonfeu et Stopflam.

Un stand a été loué dans le Hall 3, celui de la décoration et nous y avons présenté notre action.

Si l'essentiel des visiteurs de notre stand a été des hôteliers, nos documents de conseil sur les règles à respecter dans la décoration ont été fortement plébiscités.

Le dépliant réglementaire « Nonfeu » a été largement diffusé ainsi que des listes d'adhérents pour permettre à nos visiteurs de trouver des fournisseurs de produits.

Par notre présence sur le salon, mais aussi dans le catalogue du salon, nous espérons également améliorer la notoriété de nos marques et leur connaissance par les prescripteurs et nous remercions nos membres qui ont relayé notre présence sur leur stand.

L'expérience a été considérée comme concluante et sera vraisemblablement renouvelée en 2008.

Structures de SECUROFEU

M. André BONNAILLIE, après plus de 10 ans de responsabilité dans notre Chambre Syndicale, en tant que Délégué Général, a décidé de se retirer et a été remplacé par M. Hubert du POTET, à compter du 1^{er} janvier 2007.

M. du POTET est diplômé Sup de Co, licencié en Droit et titulaire d'un master Executive HEC - CPA et exerce déjà, au sein de l'UIT les fonctions de Directeur du Droit Economique et de l'Information et,

notamment, est chargé de suivre tous les dossiers liés à la communication interne (site internet, newsletter, relations avec les adhérents, base de données, ...) et à la propriété intellectuelle (Président du groupe de travail propriété intellectuelle à Euratex, membre du MEDEF, de l'UNIFAB...). Par ailleurs, M. du POTET est responsable de toutes les questions lainières au sein de la FFILC depuis 13 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, il en est devenu le Délégué Général et suit désormais, depuis cette date, les dossiers cotonniers au niveau national et européen (Eurocoton, Euratex). Enfin, M. du POTET est également Secrétaire Général de plusieurs autres syndicats lainiers et cotonniers : le Chambre Syndicale des Laines de France, la Chambre Syndicale des Couvreuriers Français, la Fédération du Lavage Carbonisage de Laines et le Syndicat des Fabricants Transformateurs.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2006, le secrétariat est assuré avec qualité par Mme Estelle d'ORTOLI, par ailleurs déjà collaboratrice de M. Hubert du POTET à l'Union des Industries Textiles.

Dans le domaine technique, une collaboration sera mise en place avec l'IFTH pour permettre à votre Chambre Syndicale de rester toujours au fait de l'actualité et de la technique dans le domaine du feu.

Actualités réglementaires

Il y a deux thèmes qui se dégagent dans ce domaine : le projet de décret sur les meubles rembourrés et l'évolution du classement « M ».

Projet de décret sur les meubles rembourrés :

Le projet de décret relatif à la sécurité de certains meubles rembourrés a de nouveau été l'objet de débats lors de la réunion de septembre 2006.

Les demandes des professions ont été examinées et l'Administration a répondu positivement à plusieurs d'entre elles :

a) Exclusion des sommiers et matelas :

Une demande d'exclusion avait été déposée par les professionnels de ce secteur.

Cette exclusion est refusée pour les matelas mais acceptée pour les sommiers, de façon à rester en cohérence avec le décret literie qui fixe une exigence de test à la cigarette.

L'Administration signale surtout que le risque d'incendies lié à la cigarette est manifeste, s'agissant des matelas, en contact direct avec le fumeur, à l'épaisseur du drap près, à la différence du sommier.

b) Exclusion des meubles rembourrés de jardin

Des précisions avaient été demandées par les professionnels dont Securofeu.

Il a été décidé d'exclure, du champ de compétence de ce décret, les meubles rembourrés destinés exclusivement à la pratique d'activités de loisirs de plein air car l'objectif du décret est la lutte contre les incendies domestiques.

c) Exclusion des meubles de style

Securofeu avait demandé à ce que soient exclus les meubles de style, comme cela existait dans des versions antérieures de ce décret.

L'Administration a accepté que soient exclus de ce décret « les meubles de style reconditionnés », reproduisant à l'identique les meubles de style antérieurs à 1960 dans la mesure où les produits de rembourrage sont exclusivement naturels et où le rembourrage naturel ne figure pas sur une liste fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Industrie et du Ministre chargé de la consommation.

Une liste négative sera établie et elle devrait comprendre essentiellement les rembourrages cellulosiques.

d) Essais de gamme

Une référence expresse à la possibilité de réaliser des essais de gamme a été

ajoutée bien que cette mesure ait déjà été acceptée dans le 1^{er} texte.

Nous avons demandé cette précision et il devait être fait référence à la norme XP 60 015-1 qui évoque les essais de gamme des composants (étoffes et rembourrages).

Cette norme sera en plus révisée pour améliorer la rédaction des procédures d'analyses pour les composants (textiles et rembourrages).

e) Délai de mise en œuvre

Le délai de mise en œuvre de ce décret, après publication, passera de 13 mois à 18 mois, pour faciliter la tâche des industriels concernés par ce débat.

Les professions concernées ont donc globalement donné leur accord à la publication de ce texte.

Le projet de décret doit maintenant être adressé à la Commission des Communautés européennes pour avis puis passer au Conseil d'Etat pour être publié.

La DGCCRF pensait en septembre être à même de le faire publier avant le changement de Gouvernement.

Nous craignons que ce calendrier ne puisse être respecté, ce qui renverrait la publication de ce décret à la fin de 2007.

Classement « M »

L'Administration poursuit actuellement la révision des réglementations sur les établissements recevant du public pour y introduire les Euroclasses.

Pour les textiles de décoration, le classement « M » est maintenu mais cela imposera de réviser complètement notre dépliant conseil Nonfeu ainsi que notre guide internet, car les numéros des articles sont modifiés et des Euroclasses sont introduits pour les produits du bâtiment, installé pour le même usage que les textiles.

La nouvelle rédaction sera susceptible de troubler des opérateurs et notre marque Nonfeu sera une façon simple de rassurer certains d'entre eux ; c'est dans cet esprit également qu'a été réalisée l'opération « Equip'hôtel ».

Promotion

Nous vous informons qu'étant donné les nombreuses modifications que nous allons devoir réaliser dans la partie réglementaire du site internet celui-ci va être refondu. Néanmoins nous vous rappelons que vous pouvez avoir votre site internet connecté directement avec notre site, ce qui ne peut que vous amener des visites complémentaires et pour votre promotion vous avez la possibilité, à côté du nom de votre société, de présenter une photo promotionnelle.

Tout le monde n'a pas encore utilisé ce droit c'est dommage car la photo que nous avons placé n'est pas textile.

Merci de penser à nous adresser une photo numérique.

Nous vous rappelons que votre Syndicat est à votre disposition et que vous ne devez pas hésiter à nous contacter pour toutes informations :

Tél : 01 47 56 31 48 – Fax : 01 47 37 06 20.

Vous pouvez également nous envoyer des courriels à securofeu@textile.fr